

Direction des Statistiques,
des Etudes et des Fonds

TABLEAU DE BORD
Avril 2018

Tableau de bord
de la population
des nouveaux exploitants
agricoles en 2016

Tableau de bord de la population des nouveaux exploitants agricoles en 2016

DES STATISTIQUES, DES ETUDES, ET DES FONDS

Directrice de la publication :

Nadia JOUBERT

joubert.nadia@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en Chef :

David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Département Cotisations, tarifs AT et Fonds

Marc PARMENTIER

parmentier.marc@ccmsa.msa.fr

Étude réalisée par :

Guillaume PREVOSTAT

prevostat.guillaume@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :

Michèle LALLAOURET

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Nadia FERKAL

ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

SOMMAIRE

Recul du nombre d'installations en 2016	4
Une évolution disparate des installations selon les territoires	6
Une majorité d'installations concentrée sur cinq filières agricoles	8
Prépondérance de la forme sociétaire chez les jeunes installés	8
Légère diminution de la superficie moyenne par jeune installé.	10
Un taux de pluriactivité toujours élevé.	12
Diminution du taux de renouvellement des chefs d'exploitation.	13
Importance du taux de maintien dans l'activité agricole dans les six ans suivant l'installation.	14
Encadré méthodologique : la notion d'installation pour la MSA.	15
Le champ de population.	16
Sigles cités.	17

LES ILLUSTRATIONS

Graphique 1 : Évolution du nombre d'installés en agriculture de 2000 à 2016	5
Carte 1 : Répartition des installés agricoles par région en 2016	6
Carte 2 : Évolution du nombre d'installés agricoles par région entre 2015 et 2016	7
Tableau 1 : Évolution du nombre d'installés en agriculture par grand secteur d'activité en 2016 ...	8
Graphique 2 : Évolution de la proportion d'installés en forme sociétaire entre 2000 et 2016	9
Graphique 3 : Répartition des installés selon la forme juridique de l'exploitation à l'installation en 2016	9
Graphique 4 : Superficie par installé selon la catégorie d'installés en 2016	10
Graphique 5 : Évolution de la superficie moyenne et médiane par installé entre 2000 et 2016	11
Graphique 6 : Evolution du taux de pluriactivité des installés agricoles entre 2000 et 2016	12
Graphique 7 : Taux de renouvellement par grand secteur d'activité en 2015 et 2016	13
Tableau 2 : Taux de maintien dans l'activité des nouveaux installés après 6 ans d'exercice	14

Télécharger les données au format Excel : 

Les installations de chefs d'exploitation agricole en 2016

Le nombre de nouveaux installés¹ en agriculture s'élève pour l'année 2016 à 14 146, en baisse de 6,2 % par rapport à 2015. Les deux évolutions structurelles affectant les installations se confirment : cinq filières de production sont toujours privilégiées à l'installation (grandes cultures, élevage de bovins-lait, polyculture-élevage, viticulture, élevage de bovins-viande) et le recours à la forme sociétaire à l'installation reste dominant.

Recul du nombre d'installations en 2016

Entre 1997 et 2015, l'installation de chefs d'exploitation a connu plusieurs phases. **Jusqu'au début des années 2000**, le nombre d'installés, jeunes (âgés de 40 ans et moins) ou tardifs, a diminué de l'ordre de - 6 % à - 7 % par an.

De 2001 à 2004, les pouvoirs publics ont pris plusieurs mesures favorables à l'installation afin de freiner leur recul. Les principales mesures ont été : le passage de la limite d'âge, pour bénéficier de la dotation jeunes agriculteurs (DJA) de 35 à 40 ans, l'augmentation du montant de celle-ci et des prêts bonifiés, l'ouverture de la DJA aux pluriactifs, l'augmentation des exonérations de charges sociales en niveau et en durée de perception. Ces mesures ont permis de stopper la baisse des jeunes installés, dont le nombre s'est stabilisé autour de 10 000 par an.

De 2004 à 2008, les chefs d'exploitation ont eu la possibilité de faire valoir leur droit à une retraite par anticipation dès lors qu'ils avaient entre 56 et 59 ans et une carrière professionnelle de cotisations suffisante. Cette mesure a connu un franc succès dès son instauration, augmentant le nombre de départs à la retraite. Les départs anticipés ont représenté un quart des départs à la retraite pendant 4 ans.

Ces départs anticipés à la retraite ont provoqué deux effets majeurs sur l'installation. En premier lieu, le grand nombre d'exploitations et de terres libérées a permis de maintenir des potentialités d'installation pour les jeunes et les installés tardifs (malgré la concurrence de l'agrandissement des exploitations existantes). Ainsi, durant cette période, le nombre d'installations augmente et s'établit à 16 500 installations annuelles en moyenne. En second lieu, une augmentation du phénomène de succession entre époux a suivi, du fait du volume de départs accru et du plus jeune âge des couples concernés. Ainsi, le nombre d'installations tardives avec transfert entre époux culmine à 2 800 en moyenne annuelle.

A partir de 2009, les départs anticipés à la retraite ont été réservés aux chefs d'exploitation présentant un taux d'invalidité au moins égal à 20 %, sous certaines conditions liées à l'âge de début d'activité et à la durée d'assurance. Le tarissement des départs anticipés à la retraite qui a suivi (à peine 5 % des départs) a immédiatement réduit les possibilités d'installation pour les jeunes agriculteurs et les possibilités de transfert entre époux. Le nombre d'installations a ainsi atteint son plus faible niveau historique (13 000 installations) dont moins de 9 000 pour les jeunes installés.

De 2011 à 2012, le nombre d'installations se stabilise. L'effectif d'installés avoisine les 12 500 individus.

En 2013, favorisé par l'accroissement du nombre de départs à la retraite (+ 20,9 %), le nombre total d'installations augmente, s'établissant à 13 200, en progression de 6,0 %.

En 2014, impacté cette fois-ci par la baisse du nombre de départs à la retraite (- 6,3 %), le nombre total d'installations diminue, s'établissant à 12 900, en baisse de 2,3 %.

En 2015, le nombre d'installations est en net rebond. Il s'établit à 15 100, en progression de 16,8 % du fait de la mise en œuvre de la loi d'avenir agricole².

La loi d'avenir pour l'agriculture, publiée le 13 octobre 2014, a modifié les critères d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole (Msa) (en tant que chefs d'exploitation), remplaçant la surface minimum d'installation (SMI) par la surface minimum d'affiliation (SMA) et introduisant le temps de travail et les

¹ La notion d'installation en Msa correspond à une première affiliation d'un individu en tant que débiteur de cotisations sociales. Les chefs d'entreprises connexes à l'agriculture et les cotisants solidaires sont exclus, en revanche ceux basculant du statut de cotisant solidaire à celui de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole sont inclus.

² Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture.

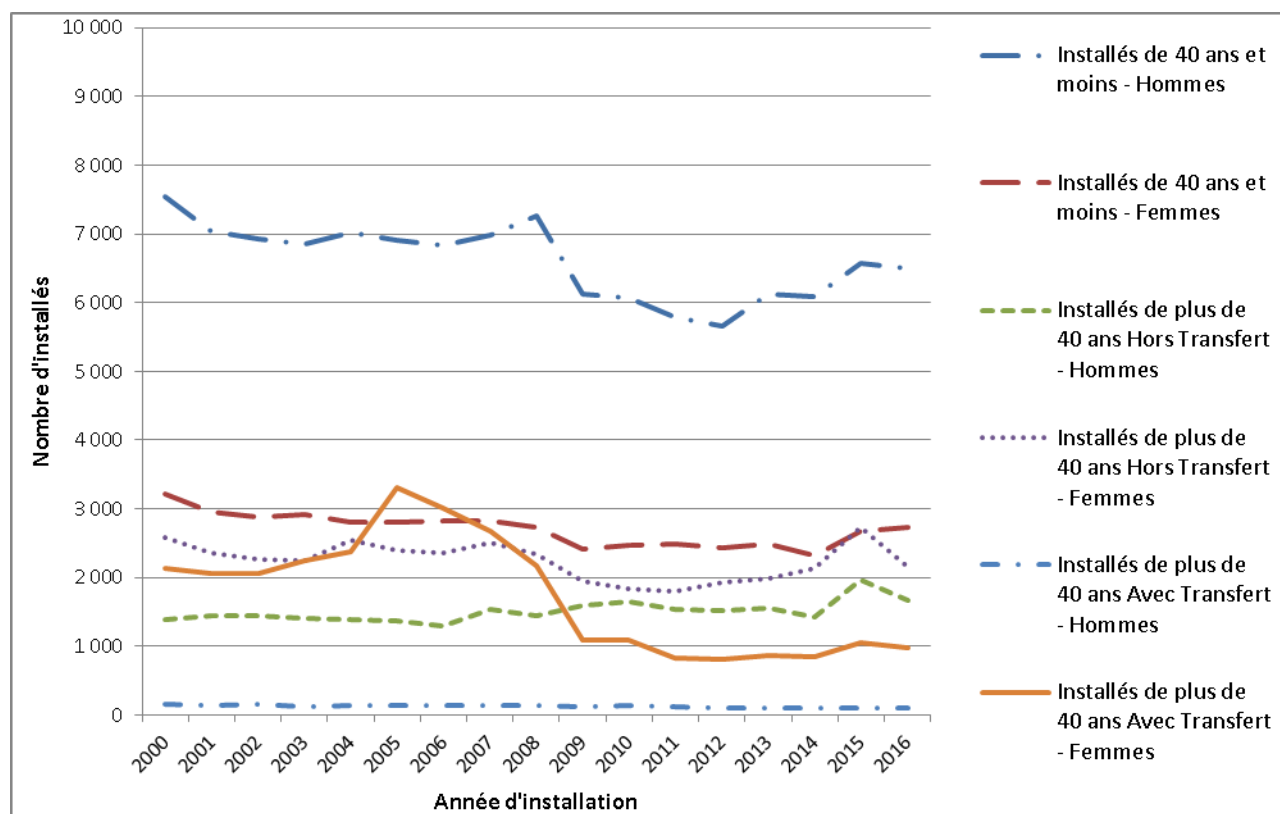
niveaux de revenus de l'exploitation comme critères complémentaires d'affiliation. Les caisses de MSA ont œuvré sur ces deux points en 2015, enquêtant auprès des cotisants solidaires pour quantifier leur temps de travail sur leur exploitation et auprès des exploitants pour évaluer leurs déclarations de revenus professionnels réalisées en 2015.

Ces opérations avaient conduit 1 824 cotisants solidaires (sur les 94 500 recensés) à être affiliés en tant que chefs d'exploitation en 2015 ; ce qui avait mécaniquement augmenté le nombre d'installations en 2015 et largement contribué à la hausse exceptionnelle de 16,8 % enregistrée cette année-là.

L'année 2016, ne bénéficiant pas de ces modalités particulières, voit donc logiquement son nombre d'installations diminuer (- 6,2 %) et s'établir à 14 150.

En 2016, l'effectif des jeunes chefs d'exploitation installés âgés de 40 ans et moins – ceux qui sont éligibles au dispositif d'aides à l'installation – est de 9 246 personnes, stable par rapport à 2015. Ces jeunes installés représentent 65,4 % des nouveaux installés. Les installations tardives ne résultant pas d'un transfert entre époux (3 821 personnes) se réduisent nettement (- 18,6 %), elles représentent désormais 27,0 % des installations réalisées (contre 31,1 % en 2015). Les installations tardives résultant d'un transfert entre époux (1 079 personnes en 2016) baissent (- 5,6 % par rapport à 2015). Ce type d'installation ne représente que 7,6 % des installés.

Graphique 1 - Evolution du nombre d'installés en agriculture de 2000 à 2016



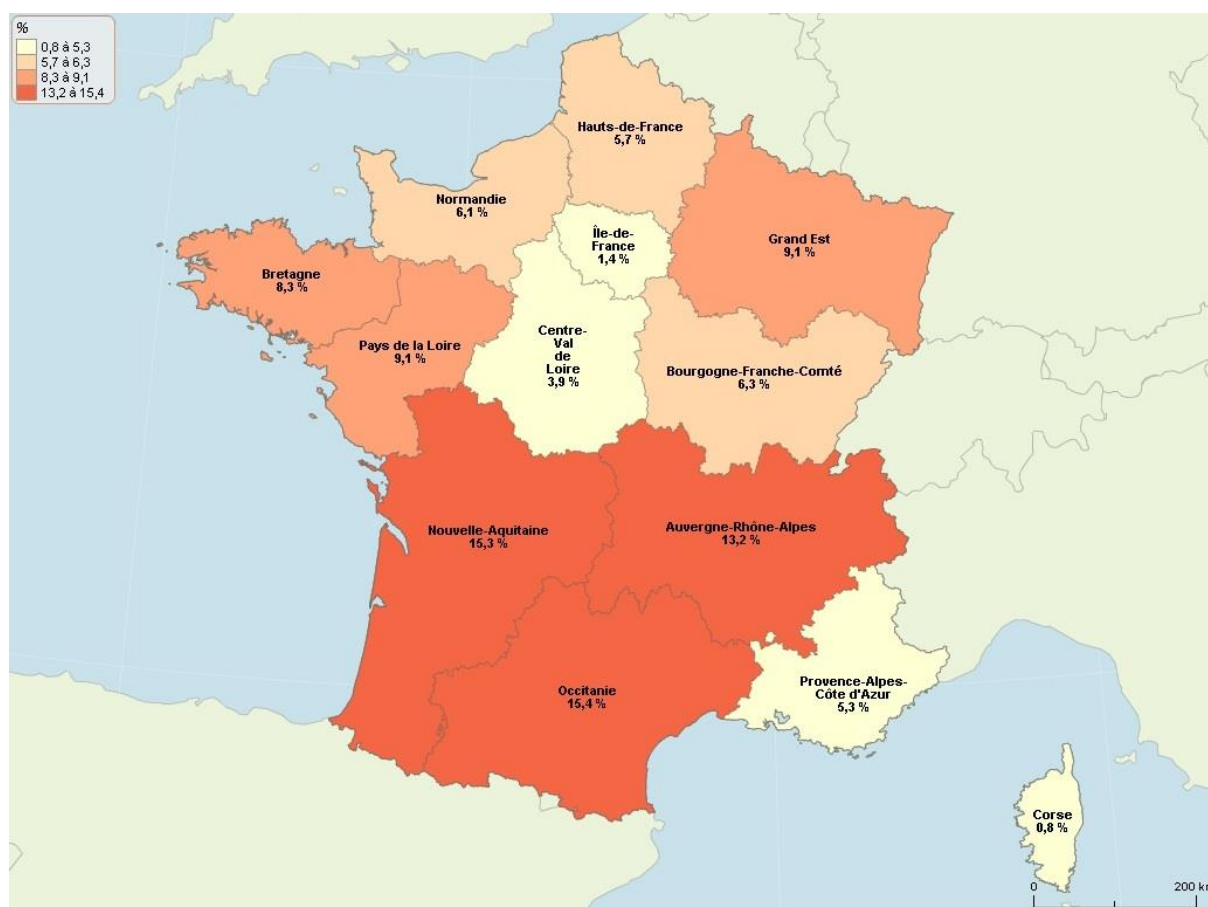
Source : MSA

Une évolution disparate des installations selon les territoires

Au cours de l'année 2016, les installations présentent un caractère dynamique dans l'Essonne (+ 47,6 %), le Territoire de Belfort (+ 30,0 %), la Seine Maritime (+ 28,7 %) et l'Ariège (+ 28,2 %). En revanche, le nombre d'installations chute dans le Val d'Oise (- 35,3 %), l'Indre (- 33,9 %), le Cher (- 27,3 %) et la Moselle (- 26,1 %).

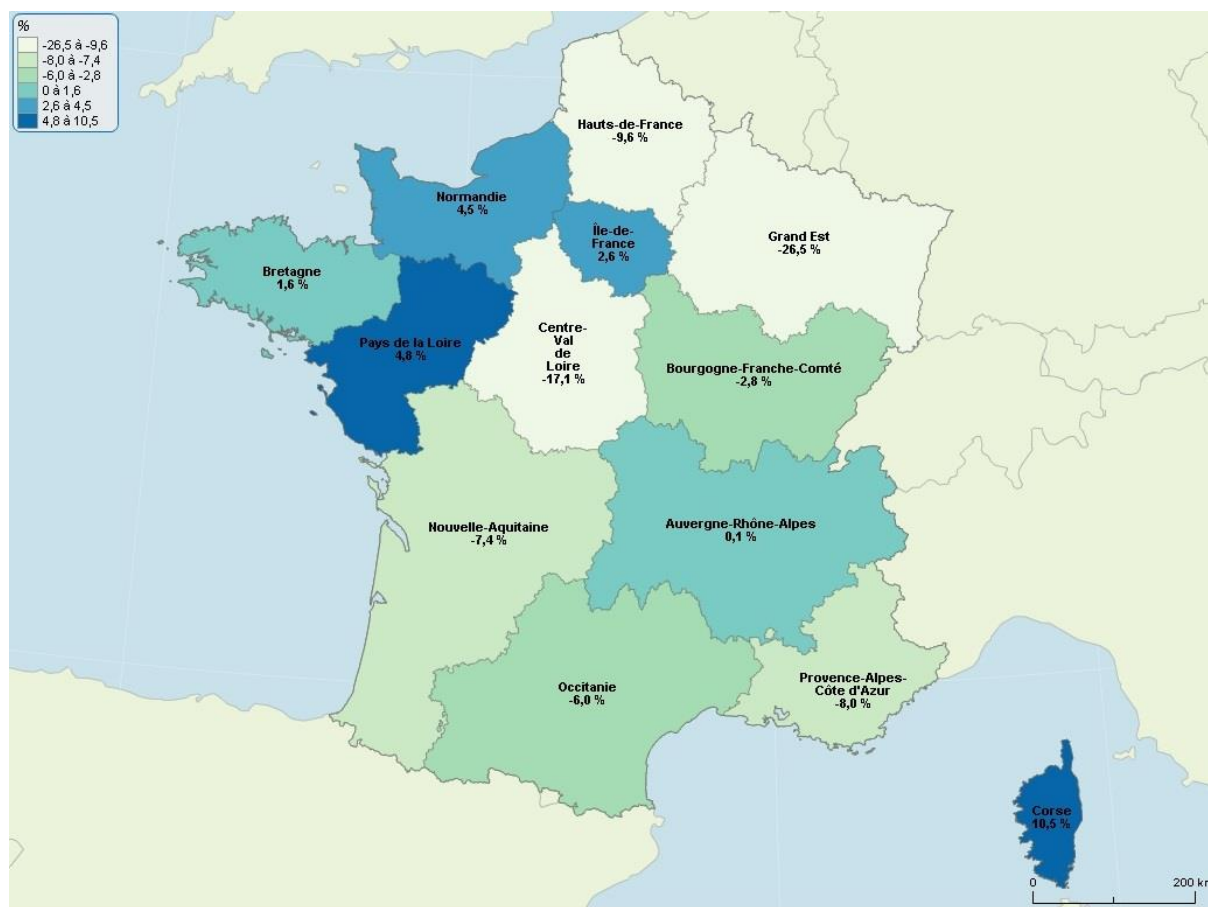
A l'échelle régionale, la Corse (+ 10,5 %) et les Pays de la Loire (+ 4,8 %) sont les plus dynamiques (carte 2). A l'inverse, les régions Grand Est (- 26,5 %) et Centre-Val de Loire (- 17,1 %) connaissent un net reflux des installations.

Carte 1 - Répartition des installés agricoles par région en 2016



Source : MSA

Carte 2 - Evolution du nombre d'installés agricoles par région entre 2015 et 2016



Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Une majorité d'installations concentrée sur cinq filières agricoles

En 2016, les nouveaux exploitants agricoles s'orientent principalement vers cinq filières de production : les céréales ou les cultures industrielles (17,8 %), l'élevage de vaches laitières (12,7 %), la polyculture-élevage (12,6 %), la viticulture (11,0 %), et l'élevage de bovins-viande (10,4 %).

Tableau 1 - Évolution du nombre d'installés en agriculture par grand secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITE	Effectifs 2015	Effectifs 2016	Evolution
Maraîchage, floriculture	752	778	3,5%
Arboriculture fruitière	303	344	13,5%
Cultures céréalières et industrielles	2 623	2 506	-4,5%
Viticulture	2 164	1 545	-28,6%
Elevage de bovins-lait	1 816	1 796	-1,1%
Elevage de bovins-viande	1 664	1 462	-12,1%
Elevage de bovins-mixte	221	193	-12,7%
Elevage d'ovins, caprins	934	968	3,6%
Elevage porcin	206	188	-8,7%
Elevage de chevaux	351	311	-11,4%
Elevage de volailles, lapins	559	631	12,9%
Entraînement, dressage, haras	575	560	-2,6%
Cultures et élevages non spécialisés	1 943	1 780	-8,4%
Autres	972	1 084	11,5%
TOTAL	15 083	14 146	-6,2%

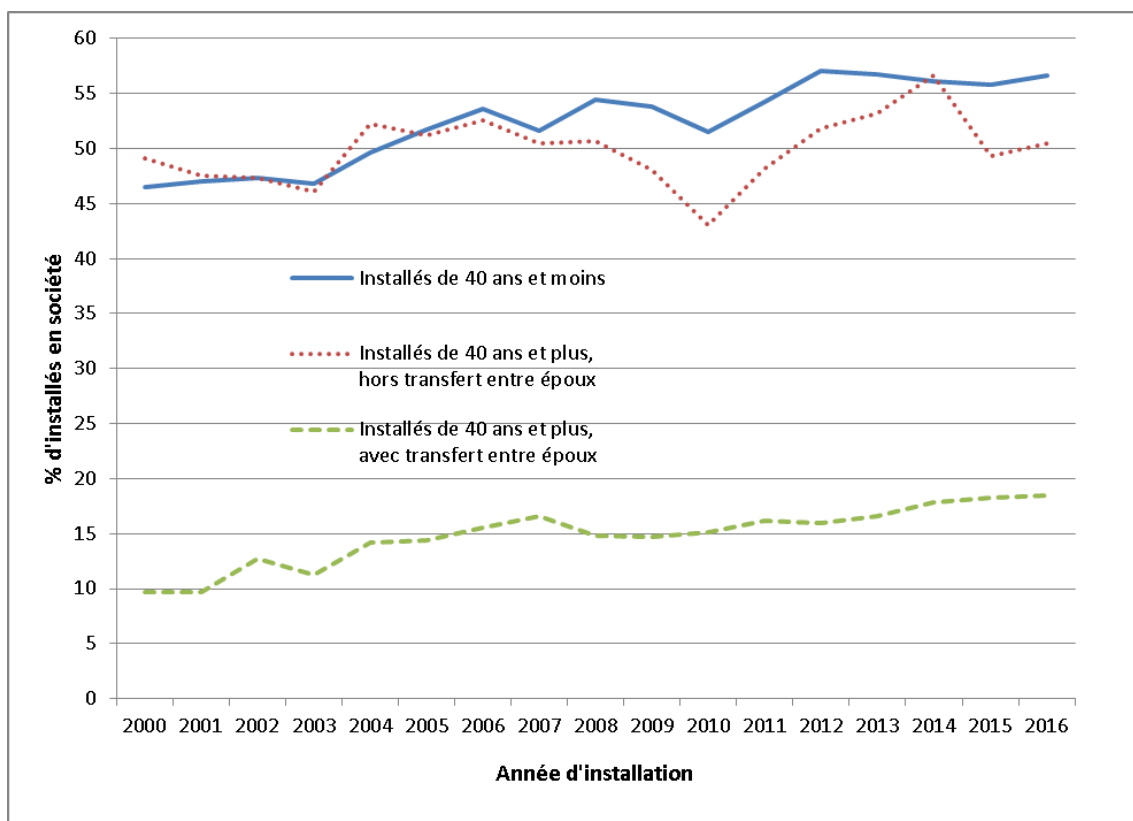
Source : MSA

Prépondérance de la forme sociétaire chez les jeunes installés

Depuis 2005, l'installation sous forme sociétaire est devenue majoritaire chez les jeunes installés (graphique 2). Ainsi, en 2016, 56,6 % des jeunes ont choisi de s'établir en société, avec une prédilection croissante pour les EARL et les GAEC (respectivement 17,8 % et 27,8 % des installations).

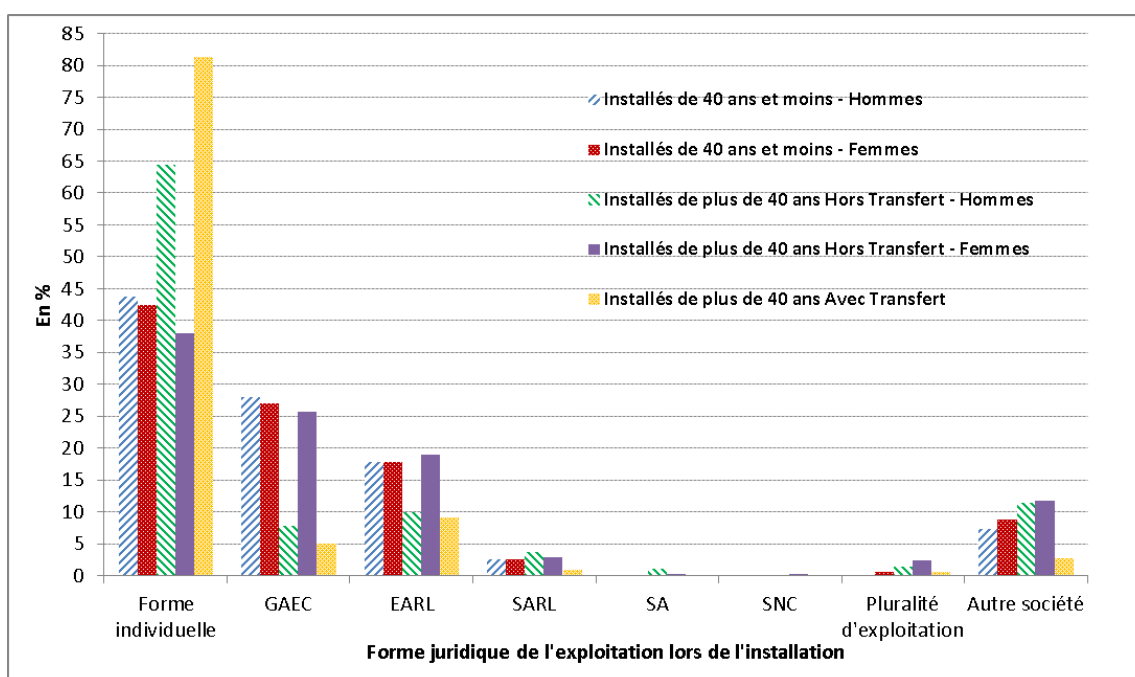
Le transfert entre époux se réalise logiquement sous une forme juridique en nom personnel (81,5 % des installations pour cette population d'installés). Pour les autres installés tardifs (hors transfert entre époux), la forme sociétaire est légèrement majoritaire, avec 50,5 % des installations.

Graphique 2 - Evolution de la proportion d'installés en forme sociétaire entre 2000 et 2016



Source : MSA

Graphique 3 - Répartition des différentes catégories d'installés selon la forme juridique de l'exploitation à l'installation en 2016



Source : MSA

Légère diminution de la superficie moyenne par jeune installé

Chez les jeunes (40 ans et moins), la superficie moyenne a cru régulièrement jusqu'en 2008, avant de se stabiliser entre 2009 et 2012 (de 33 à 34 hectares) et de repartir à la hausse en 2013 et 2014 (35,5 hectares) et en 2015 (36,5 hectares). En 2016, la superficie moyenne du jeune installé diminue pour atteindre 35,9 hectares (graphique 5).

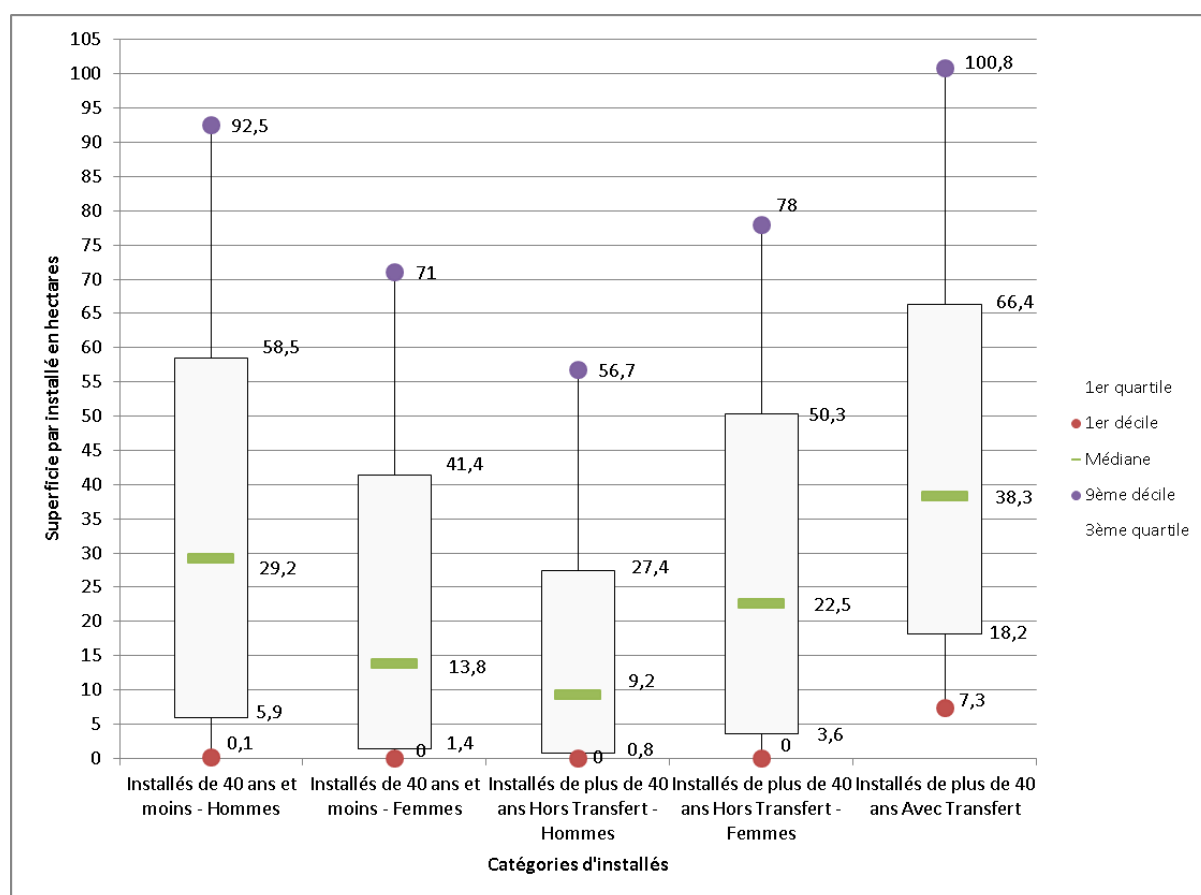
La superficie moyenne par exploitation agricole s'élève à 64,4 hectares en 2016, en progression de 0,9 % (63,9 hectares en 2015).

En 2016, la moitié des jeunes installés agricoles exploite une superficie (par installé) inférieure ou égale à 24 hectares et un quart des installés exploite plus de 53 hectares chacun.

La superficie moyenne des installés tardifs - hors transfert entre époux - a connu une baisse ponctuelle en 2015 liée à l'afflux de nouveaux installés, issus des rangs des cotisants solidaires, dont les exploitations sont plus petites. Elle repart à la hausse en 2016 pour s'établir à 27,5 hectares.

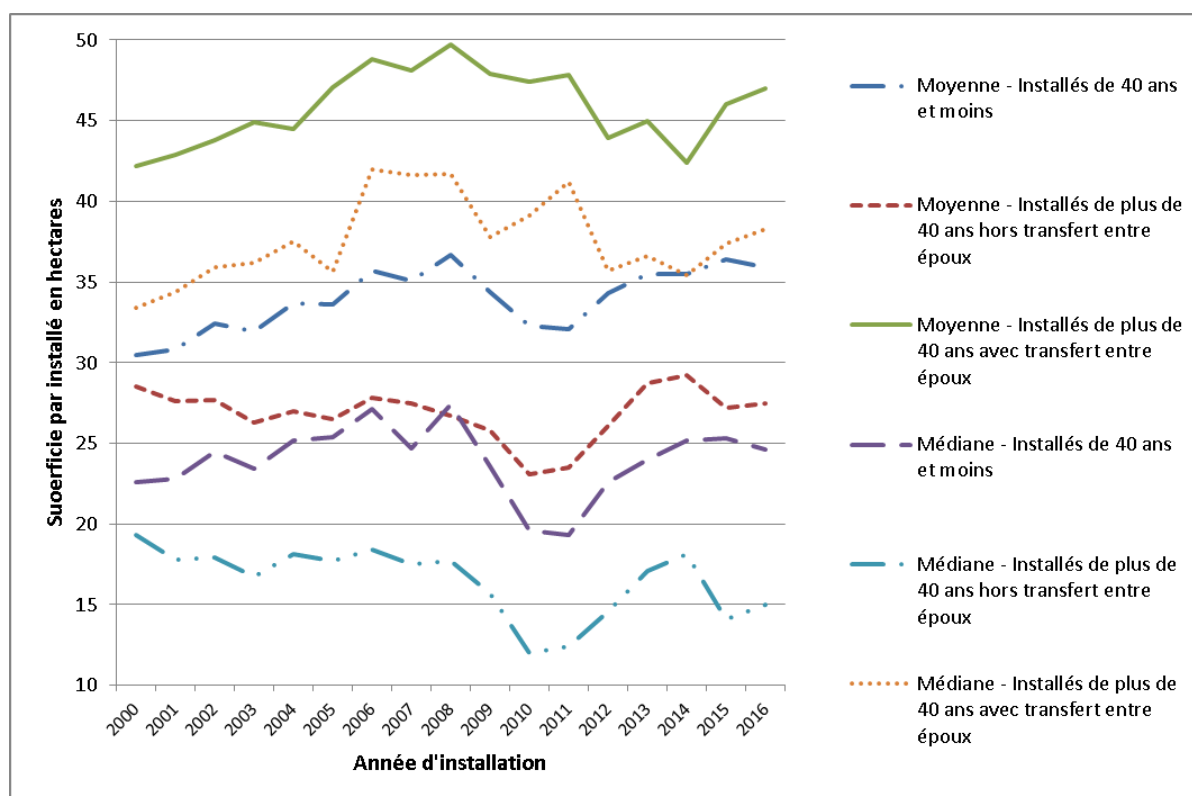
La moitié des installés tardifs - hors transfert entre époux – dispose de moins de 15 hectares (par installé) et un quart d'entre eux exploite plus de 42 hectares (par installé).

Graphique 4 – Superficie par installé selon la catégorie d'installés 2016



Source : MSA

Graphique 5 – Evolution de la superficie moyenne et médiane par installé entre 2000 et 2016



Source : MSA

Un taux de pluriactivité toujours élevé

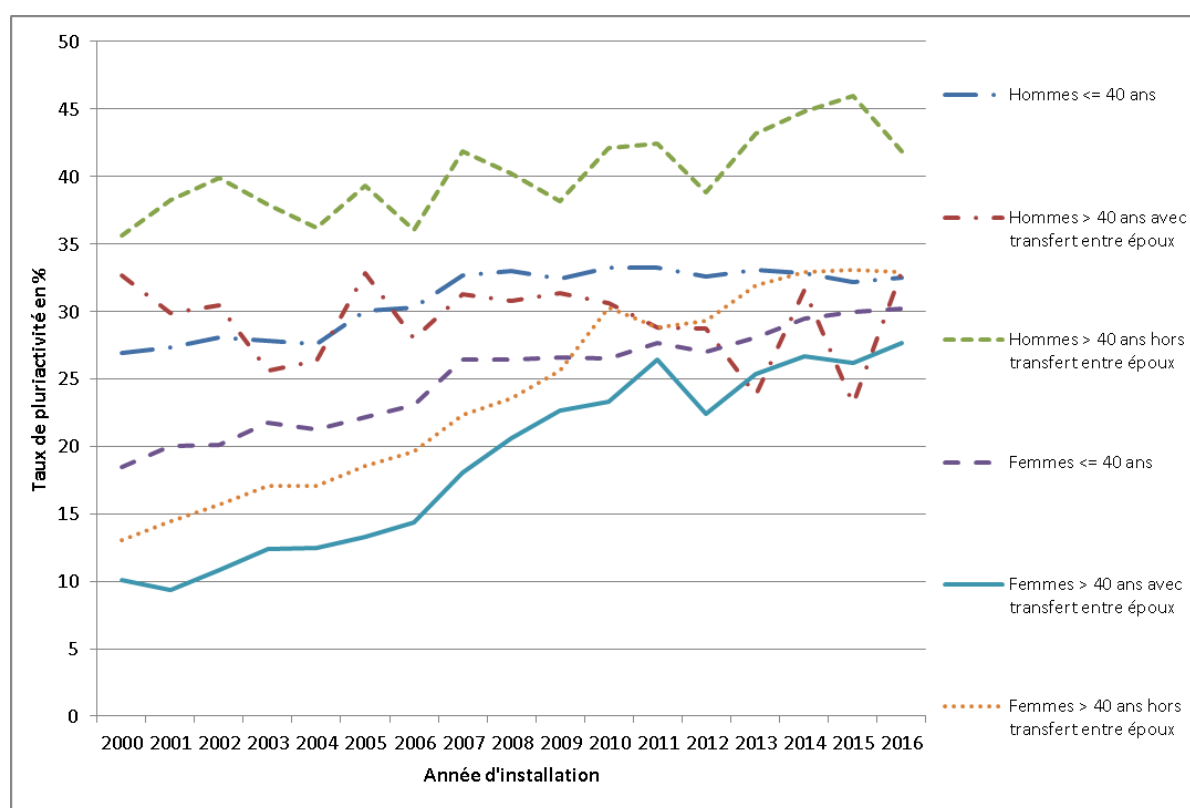
En 2016, 32,6 % des installés – jeunes ou tardifs – se déclarent pluriactifs³.

Parmi les installés de 40 ans et moins, les taux de pluriactivité sont stables. Il s'établit à 32,5 % (contre 32,2 % en 2015) pour les hommes et à 30,2 % (contre 30,0 % en 2015) pour les femmes (graphique 6).

Parmi les installés de plus de 40 ans, le taux de pluriactivité des hommes est de 33,0 % lorsqu'il y a un transfert entre époux. Dans le cas contraire, il est de 41,9 % en 2016 (en diminution par rapport aux 46 % enregistrés en 2015).

Parmi les femmes de plus de 40 ans et en l'absence d'une succession du conjoint, la pluriactivité diminue très légèrement pour atteindre 32,9 % en 2016. A l'inverse, lorsqu'il y a un transfert, le taux de pluriactivité féminin augmente d'un point et demi (27,7 % en 2016 contre 26,1 % en 2015).

Graphique 6 – Evolution du taux de pluriactivité des installés agricoles entre 2000 et 2016



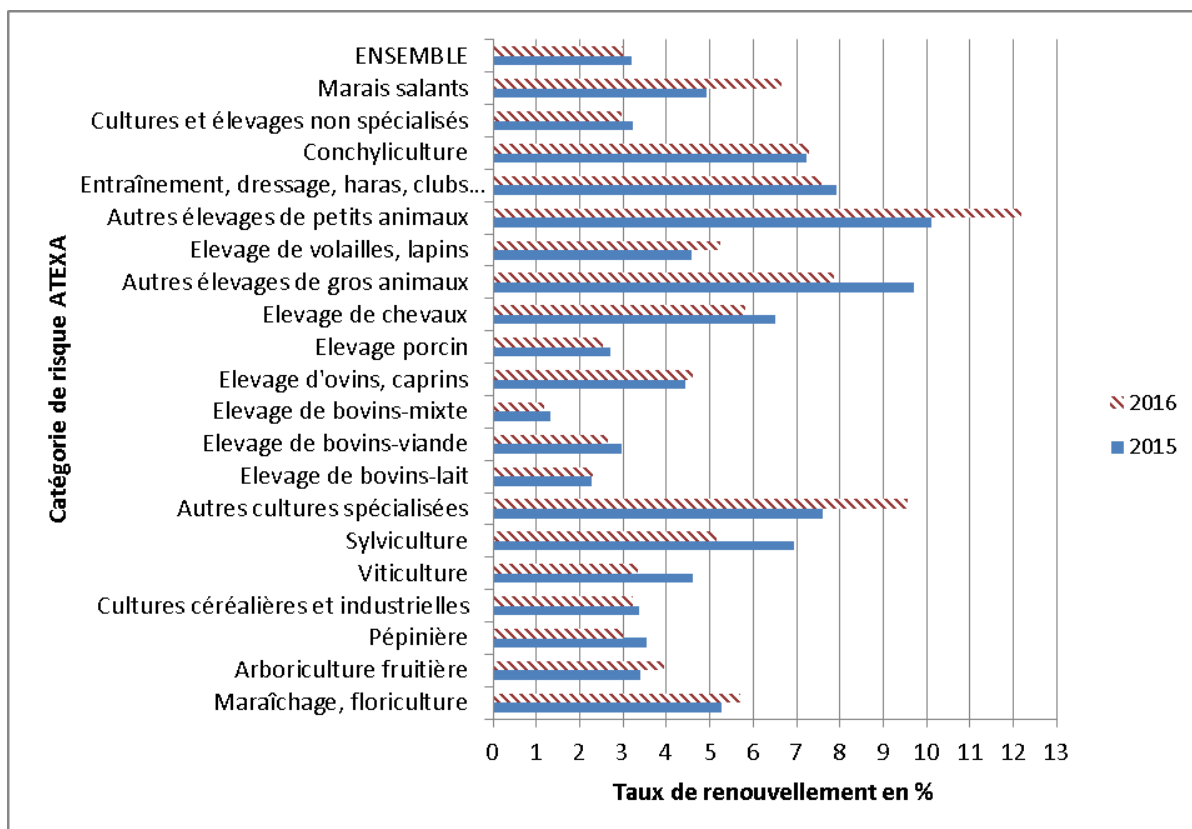
Source : MSA

³Un chef d'exploitation est dit pluriactif dès lors qu'il exerce plusieurs activités dont l'une au moins est agricole.

Diminution du taux de renouvellement des chefs d'exploitation

Le ratio entre le nombre total de nouveaux installés (jeunes et tardifs hors transfert entre époux) et le nombre de chefs d'exploitation déjà en exercice – i.e. le taux de renouvellement des exploitants agricoles – atteint 3,0 % en 2016 (graphique 7). Ce ratio est inférieur à celui de l'année précédente (3,2 %).

Graphique 7 – Taux de renouvellement par grand secteur en 2015 et 2016



Source : MSA

Importance du taux de maintien dans l'activité agricole dans les six ans suivant l'installation

Les chefs d'exploitation, installés en 2010, sont à 80,1 % toujours exploitants agricoles en 2016 (tableau2).

Le taux de maintien est extrêmement élevé pour les jeunes (86,8 %). Il est significativement plus faible pour les installés de plus de 40 ans : 69,8 % pour les installés hors transfert et 61,5 % pour les installés suite à un transfert entre époux.

Le taux varie sensiblement selon l'orientation de l'exploitant. Pour l'élevage porcin, 98,4 % des jeunes installés de 2010 sont toujours exploitants agricoles en 2016. Viennent ensuite, dans l'ordre décroissant du taux de maintien, les éleveurs bovins-lait (93 %), les éleveurs bovins-viande (92,7 %) et les agriculteurs pratiquant la polyculture ou le polyélevage (92,7 %).

Tableau 2 – Taux de maintien dans l'activité des nouveaux installés après 6 ans d'exercice

	Installés de 40 ans et moins	Installés de plus de 40 ans hors transfert entre époux	Installés de plus de 40 ans avec transfert entre époux	ENSEMBLE DES INSTALLEES
Elevage porcin	98,4%	79,4%	42,9%	90,1%
Elevage bovins-lait	93,0%	81,7%	52,9%	87,5%
Elevage bovins-viande	92,7%	79,0%	65,6%	86,1%
Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, polyélevage	92,7%	74,7%	65,0%	85,8%
Cultures céréalières et industrielles, grandes cultures	92,0%	73,0%	67,8%	83,8%
Elevage bovins-mixte	90,9%	80,6%	54,5%	84,7%
Viticulture	88,8%	65,2%	60,4%	78,2%
Arboriculture fruitière	87,4%	70,7%	63,3%	79,7%
Elevage d'ovins, caprins	86,4%	70,6%	65,6%	81,1%
Elevage de volailles, lapins	82,5%	65,8%	47,6%	75,8%
Maraîchage, floriculture	74,5%	54,4%	42,0%	67,1%
Elevage de chevaux	67,5%	64,1%	61,5%	65,7%
Total des secteurs	86,8%	69,8%	61,5%	80,1%

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

La notion d'installation pour la MSA

La notion d'installation en MSA correspond à une première affiliation d'un individu en tant que débiteur de cotisations sociales, comme chef d'entreprise.

Les chefs d'entreprise dont l'activité est connexe à l'agriculture (les entrepreneurs paysagistes, les entreprises de travaux agricoles ou forestiers) et les cotisants solidaires qui deviennent chefs d'exploitation sont exclus de ce tableau de bord.

Suivant le principe de l'annuité des cotisations, les installés de 2016 sont les chefs d'exploitation qui se sont installés entre le 2 janvier 2016 et le 1er janvier 2017.

Méthodologie :

Jusqu'en 2014, pour être automatiquement affilié au régime de protection sociale des non-salariés agricoles (MSA) en qualité de chef d'exploitation / d'entreprise agricole, il fallait :

- diriger et mettre en valeur une exploitation d'une superficie au moins égale à la moitié de la Surface Minimum d'Installation (SMI) de son département,
- ou, lorsque le critère de la SMI ne pouvait être pris en compte, consacrer au moins 1200 heures de travail par an à la conduite de son activité agricole.

Mais, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 modifie les conditions d'affiliation des personnes non-salariées au régime agricole.

Désormais, la loi remplace les critères actuels d'assujettissement applicables aux non-salariés agricoles - demi SMI ou temps de travail - par une notion unique : l'activité minimale d'assujettissement (**AMA**).

Ainsi, pour être désormais automatiquement affilié au régime de protection sociale des non-salariés agricoles, en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, il faut que l'importance de l'activité agricole corresponde à l'un des critères de l'**AMA**.

L'AMA englobe trois critères :

1. La surface minimale d'assujettissement (SMA). La superficie mise en valeur doit avoir une importance au moins égale à la SMA du département.
2. Le temps de travail consacré à l'activité agricole, lorsque la surface agricole ne peut pas être prise pour référence. Il doit être au minimum de 1200 heures de travail par an.
3. Les revenus professionnels, générés par l'activité agricole des cotisants de solidarité non retraités, seront pris en compte pour les affilier en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, dès lors que ces revenus sont supérieurs ou égaux à 800 Smic.

Le champ de population

Les catégories de risque ATEXA prises en compte dans ce tableau de bord sont les suivantes :

Code catégorie de risque ATEXA	Libellé de la catégorie de risque ATEXA
01	Maraîchage, floriculture
02	Arboriculture fruitière
03	Pépinière
04	Cultures céréalières et industrielles
05	Viticulture
06	Sylviculture
07	Autres cultures spécialisées
08	Elevage bovins-lait
09	Elevage bovins-viande
10	Elevage bovins-mixte
11	Elevage d'ovins, caprins
12	Elevage porcin
13	Elevage de chevaux
14	Autres élevages de petits animaux
15	Elevage de volailles, lapins
16	Autres élevages de petits animaux
17	Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
18	Conchyliculture
19	Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
20	Marais salants

Télécharger les données au format Excel : 

Sigles cités :

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun
EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée
SA : Société anonyme
SARL : Société anonyme à responsabilité limitée
SNC : Société en nom collectif
Atexa : Accidents du travail des exploitants agricoles
SMI : Surface minimum d'installation
AMA : Activité minimale d'assujettissement
SMA : Surface minimum d'assujettissement
Smic : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

MSA Caisse Centrale

19, rue de Paris

CS 50070

93013 Bobigny Cedex

Direction des Statistiques, des Etudes

et des Fonds

Tél. : 01 41 63 77 77

www.statistiques.msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore